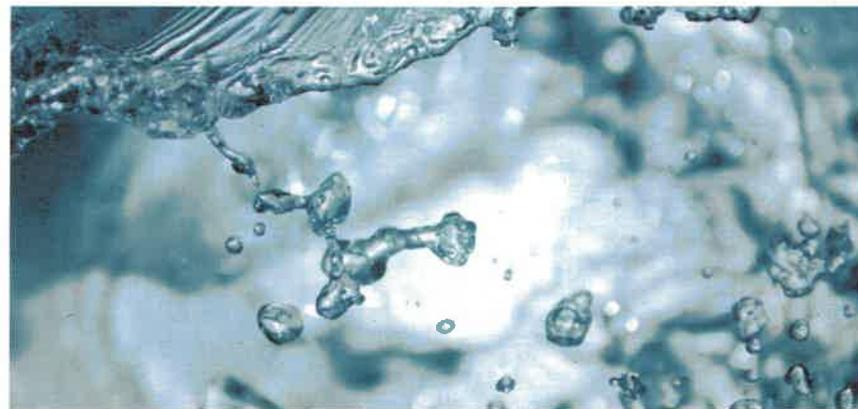


OBSERVATOIRE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

Données sur les services
d'eau potable et d'assainissement
du département du Calvados



2019

Introduction

Dans le Calvados on compte 187 collectivités qui sont chargées de 267 entités de gestion d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Le présent rapport vise à publier une synthèse des informations déclarées par ces services afin de permettre une amélioration de la qualité de service. Les modes de gestions et d'organisation dépendent de chaque territoire, de son organisation propre, ses spécificités et de sa population mais aussi de son histoire. Aussi il est important de ne pas interpréter les chiffres extrêmes comme bons ou mauvais mais plutôt comme l'illustration de la diversité des situations.

Ce rapport n'a pas vocation à se substituer à celui de l'ARS concernant la qualité de l'eau distribuée dans le département mais à diffuser des éléments relatifs à la gouvernance et l'organisation des services. De même ce rapport n'a pas pour vocation de jugement des services d'assainissement même si le bon fonctionnement des services d'assainissement des eaux usées permet de garantir pour partie, dans le cadre du cycle de l'eau, la bonne qualité des eaux brutes et des eaux distribuées.

L'année de 2019 a été marquée par la préparation d'une première restructuration des entités de gestion. En effet, la loi NOTRe prévoyait la prise de compétence obligatoire et entière pour l'eau et l'assainissement par les EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020. Ces compétences sont d'ores et déjà obligatoires pour les communautés urbaines.

La loi du 3 août 2018 a modifié le calendrier de prise de compétences : les communautés d'agglomération seront compétentes eau et assainissement à partir du 1er janvier 2020 tandis que pour les communautés de communes, les modalités de transfert ont été modifiées. La prise de ces deux compétences reste obligatoire, mais avec la possibilité de repousser la date effective jusqu'à 2026 selon une procédure de minorité de blocage des communes.

Ces compétences doivent être dès maintenant envisagées par les EPCI à fiscalité propre ou par des syndicats mixtes composés d'EPCI à fiscalité propre sur une échelle pertinente et suffisante.

La loi du 3 août 2018 ayant également modifié les règles de maintien des syndicats d'eau et d'assainissement, il est actuellement difficile de faire une estimation du nombre de ceux qui seront encore en place en 2020 ou en 2026.

Cette évolution des compétences doit permettre de répondre aux enjeux futurs de gouvernance et de sécurisation de la ressource en eau, en particulier dans la zone de répartition des eaux (ZRE) qui se caractérise par un déséquilibre, entre les besoins et la ressource disponible.

Evolution observée entre 2008 à 2019 et la perspective 2021 sont :

		2008	2019	2021	2026
AEP	Nombre de collectivités	137	71	57	19
	Nombre d'entités de gestion	138	115	104	
EU	Nombre de collectivités	162	89	81	50
	Nombre d'entités	163	125	121	

Le nombre d'entités de gestion devra diminuer si, à terme, les collectivités retiennent un seul mode de gestion en convergeant vers un contrat unique.

L'organisation du petit cycle de l'eau

L'eau potable

Au 31 décembre 2019, on compte 115 entités de gestion de production/distribution d'eau potable sur le Calvados. Ces 115 entités de gestion sont gérées par 71 collectivités dont 21 communes et 50 EPCI (dont 4 communautés de communes et 46 syndicats), toutes ont publiés leurs données sur SISPEA à l'exception de 3 d'entre elles (soit 97% de taux de déclaration).

Carte des collectivités exerçant la compétence eau potable page 4.

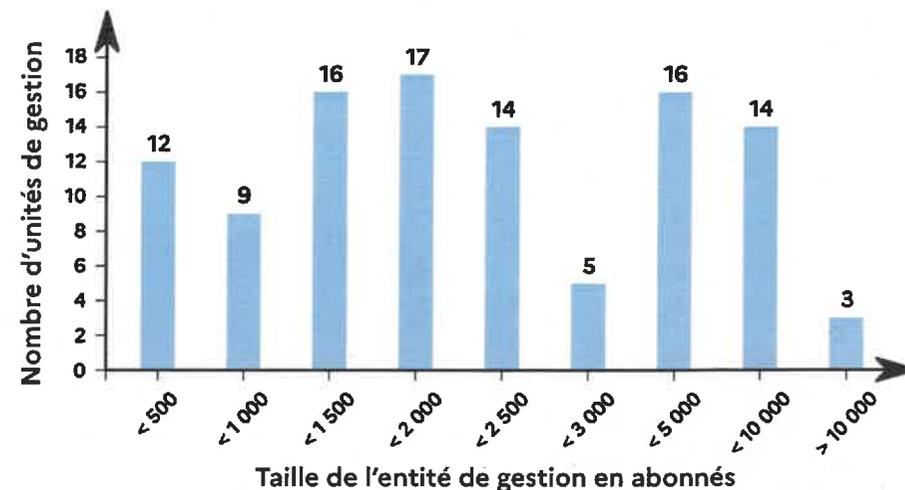
Parmi ces entités de gestion, on dénombre 8 entités de gestion ayant comme unique mission la production d'eau potable. Ces 8 entités de gestion, ne facturant pas directement aux abonnés, les coûts liés aux structures sont pris en compte indirectement dans le calcul du prix de l'eau.

Les entités de gestion sont assurées en affermage pour 85 unités de gestion, en régie ou prestation de service pour les 30 restantes.

Carte mode de gestion en page 5.

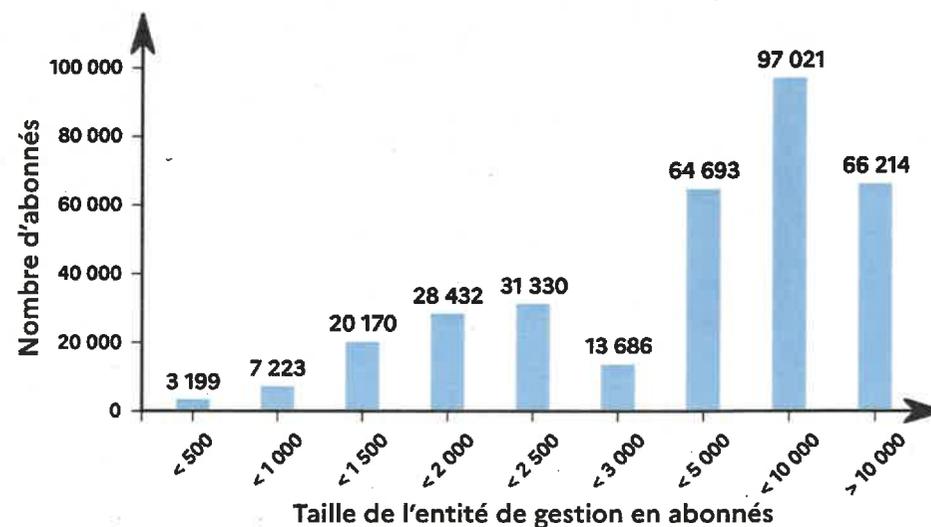
Répartition des entités de gestion en fonction de leur taille

Les entités de gestion présentent de fortes disparités, en effet 21 ont moins de 1000 abonnés, et 33 ont plus de 5000 abonnés.

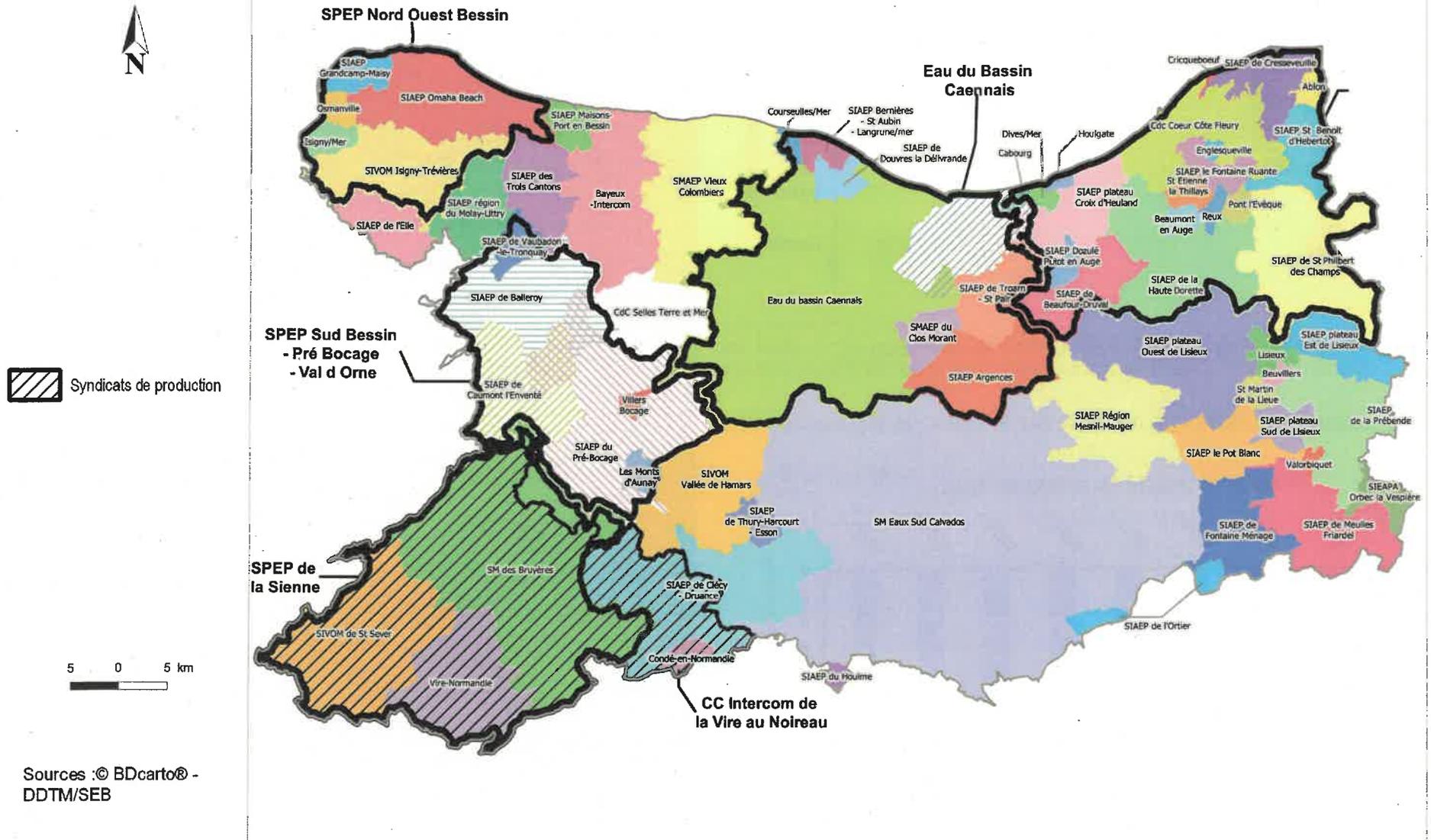


Répartition des abonnés en fonction de leur taille des entités de gestion

Environ 10 500 abonnés sont desservis par de petites unités de gestion (< 1 000ab) et environ 230 000 abonnés sont desservis par les unités de gestions les plus importantes (> 5 000 ab).



Collectivités exerçant la compétence eau potable au 1er janvier 2019



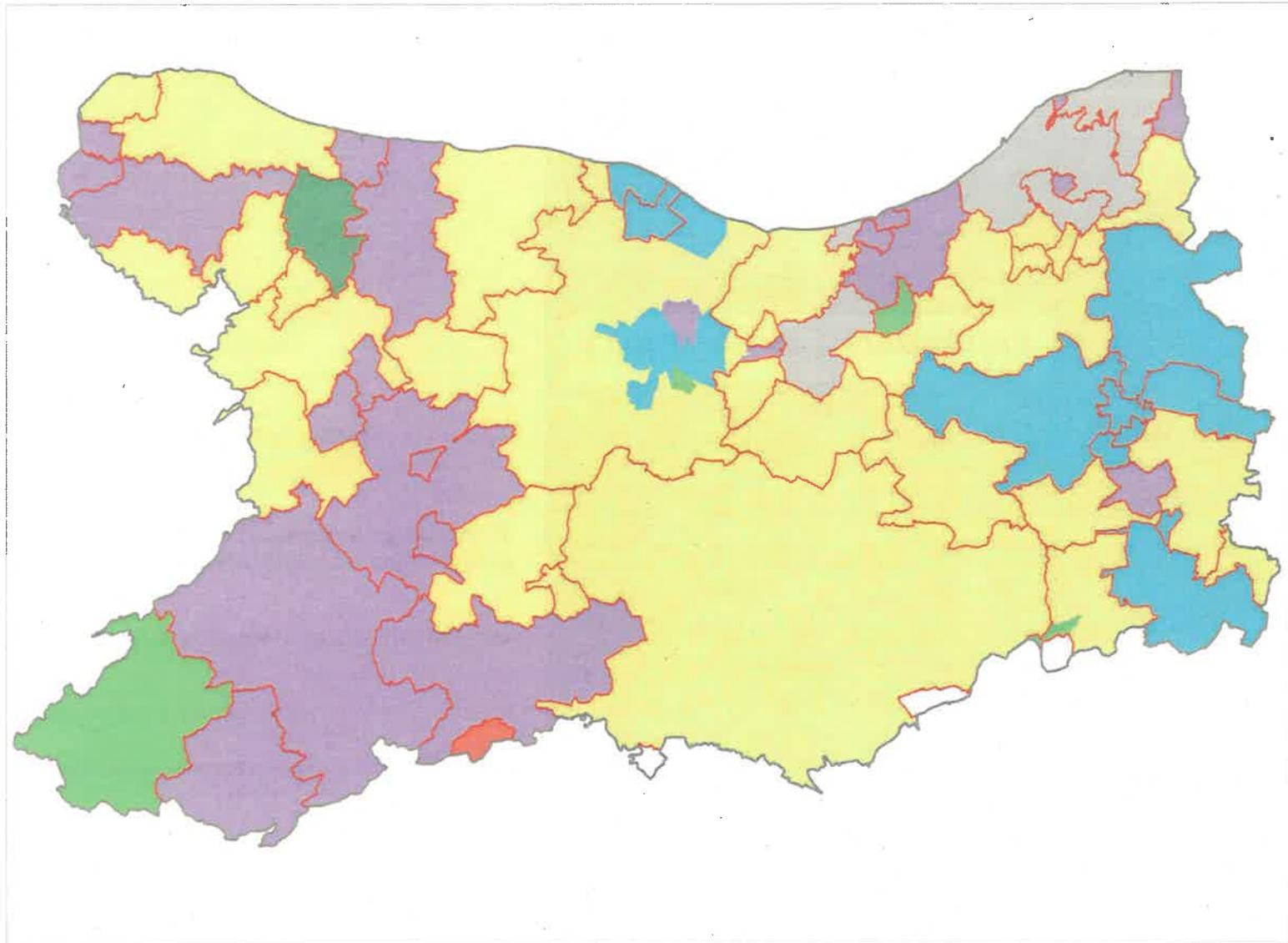
Répartition de l'exploitation du service d'eau potable en 2019



-  Syndicats de distribution
- Services de gestion**
-  EAUX DE NORMANDIE
-  Régie
-  Régie avec PS
-  SAUR
-  SETDN / VEOLIA
-  STGS
-  VEOLIA
- Pas de donnée

5 0 5 km


Sources : © BDcarto® -
DDTM/SEB



L'assainissement collectif

Au 31 décembre 2019 on compte 125 entités de gestion d'assainissement collectif sur le Calvados.

Carte des collectivités exerçant la compétence assainissement collectif page 7.

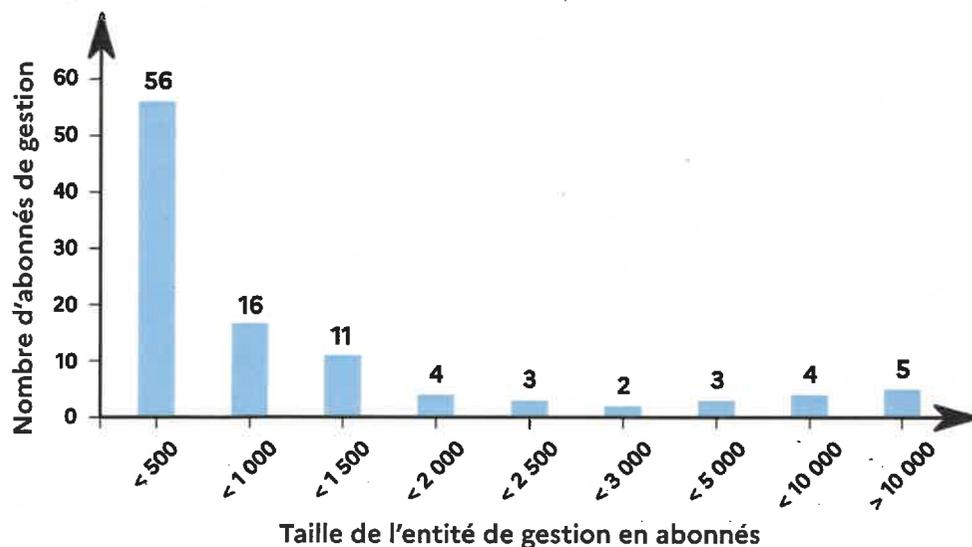
Sur les 125 entités de gestion, on dénombre 4 syndicats ayant comme mission unique le traitement des eaux usées.

Sur les 125 entités de gestion, 107 ont publié leurs données sur SISPEA soit 85,6% des entités de gestion.

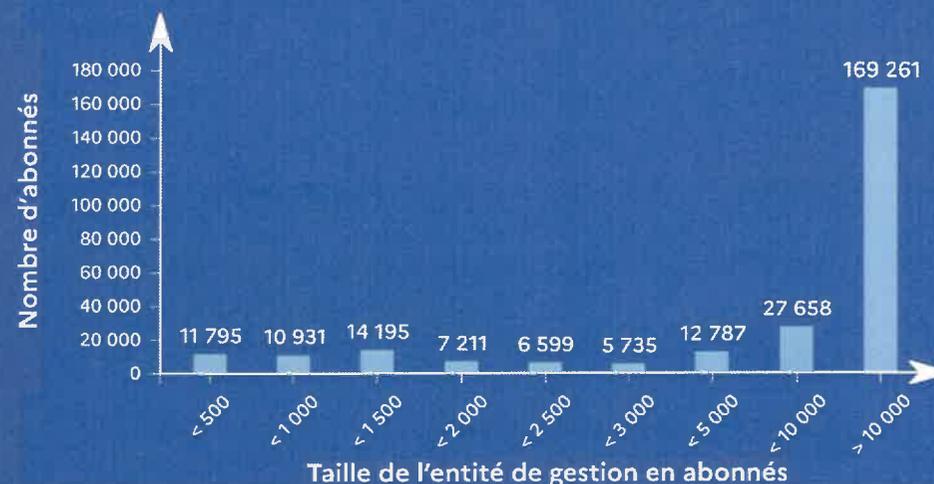
Les 125 entités de gestion sont gérées par 89 collectivités dont 61 communes et 28 EPCI (dont 1 communauté urbaine, 7 communautés de communes et 20 syndicats).

Carte mode de gestion en page 21.

Répartition des entités de gestion en fonction de leur taille



Répartition des abonnés en fonction de la taille des entités de gestion



L'exploitation des unités de gestion est assurée en affermage pour 61 unités de gestion, en régie ou prestation de service pour 64 unités de gestion.

Evolution et perspective

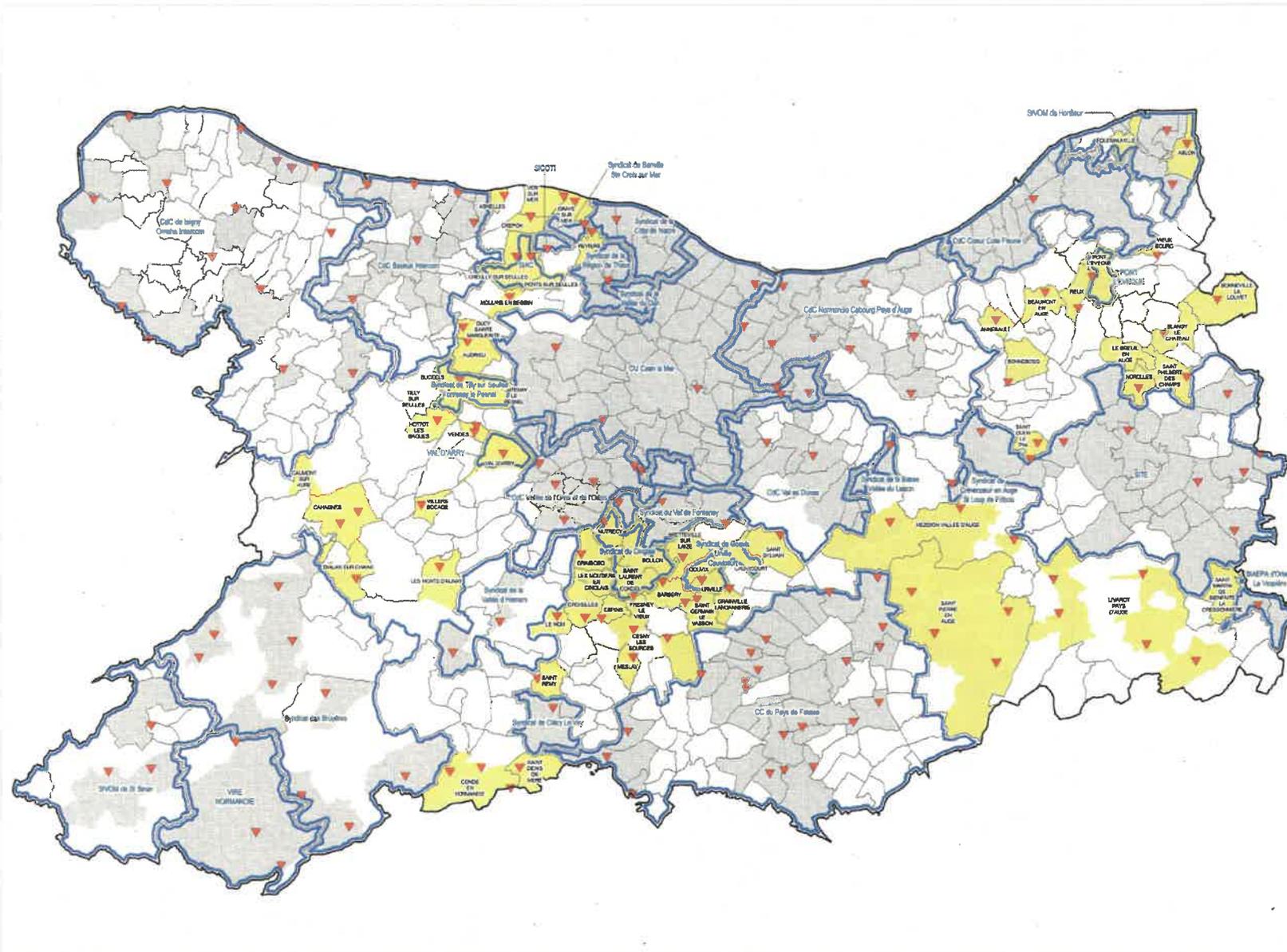
Carte répartition de l'exploitant du service d'assainissement collectif en 2019 page 8.

		2019	2020
AEP	Nombre de collectivités	71	58
	Nombre d'entités de gestion	115	109
EU	Nombre de collectivités	89	81
	Nombre d'entités	125	122

Le nombre de collectivités susceptibles de disparaître en 2026 avec le transfert de compétences vers les communautés de communes serait de 19 pour l'eau potable et d'environ 50 pour l'assainissement collectif.



- Syndicat
- Commune adhérente à un EPCI
- Service communal
- Aucun assainissement collectif
- ▼ S.T.E.U.



5 0 5 km

Sources : ©BD-Carto® -
DDTM/SEB

Les données techniques du petit cycle de l'eau

L'eau potable

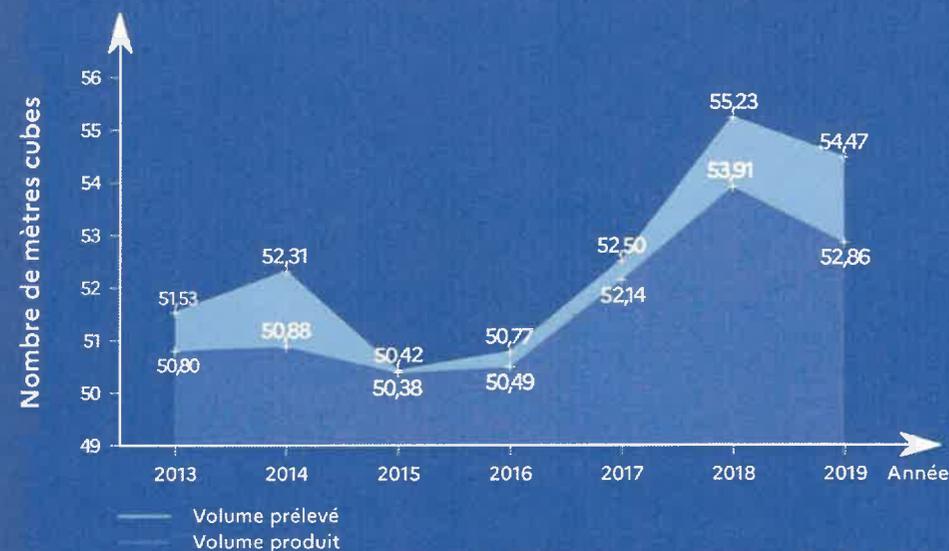
La gestion de la ressource en eau

Prélèvements AEP

La différence entre les volumes prélevés et les produits provient de la perte en eau sur les canalisations de transfert entre les ouvrages de prélèvement et les usines de traitement ainsi que les volumes d'eau utilisée dans les unités de traitement (lavage de filtre).

	2018	2019	Variation
Volume prélevé [m ³]	55 226 190	54 466 059	-1,39%
Volume produit [m ³]	53 909 670	52 855 493	-1,99%

Evolution sur 7 ans



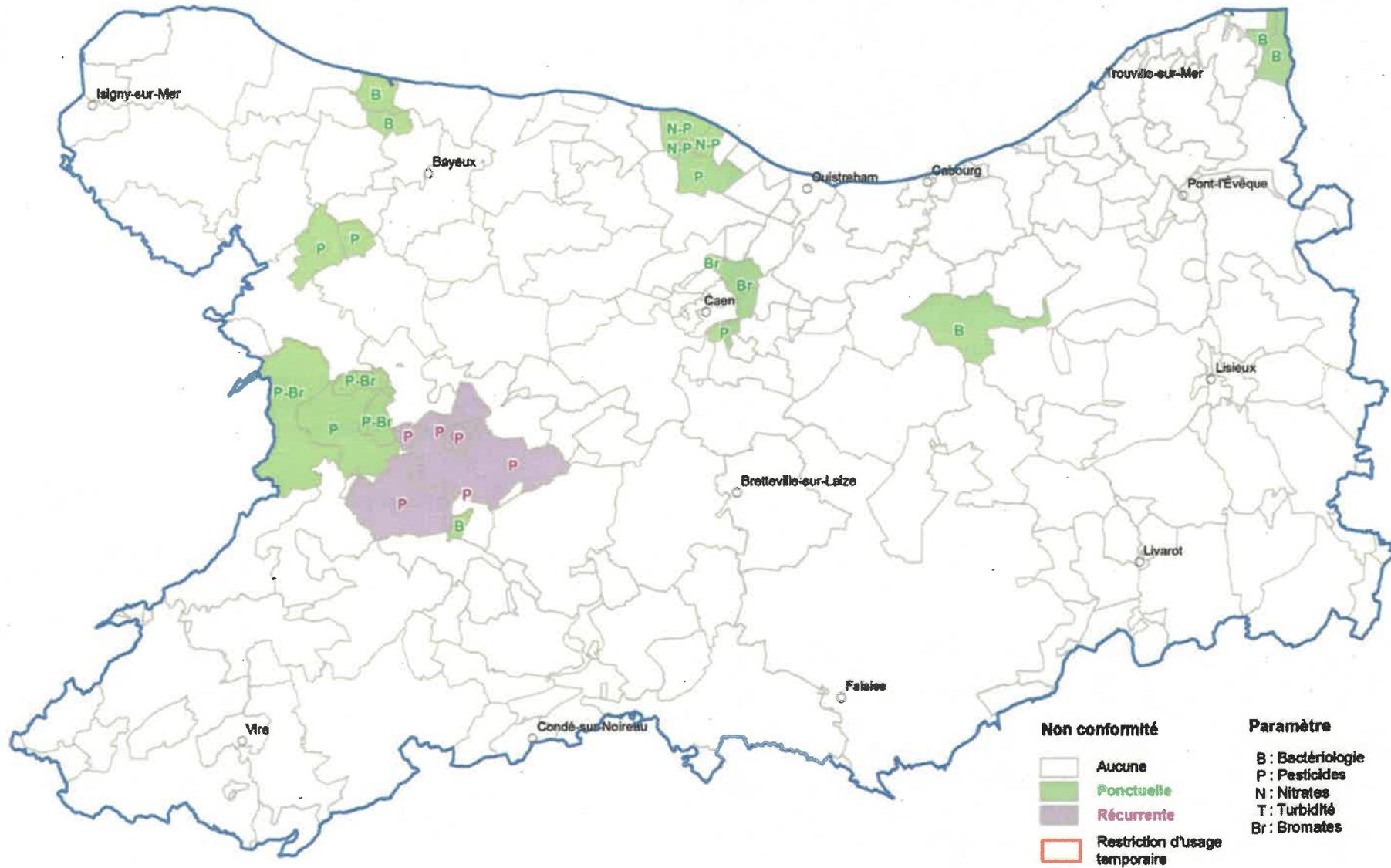
Qualité de l'eau distribuée

En 2019, 87,8% de la population a été alimentée par une eau conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. Pour les 12,2% restants, 11% sont concernés par des non conformités ponctuelles avec sur le plan microbiologique, des dégradations dues à un dysfonctionnement du dispositif de chloration (6 UDI) et sur le plan chimique, 9 UDI concernées par le paramètre pesticide. Pour le paramètre nitrate, 3 UDI ont été touchées par un dépassement de courte durée.

1,28% sont concernées par des non conformités récurrentes sur le paramètre pesticides.

Carte sur le paramètre pesticides page suivante.

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans le Calvados en 2019



Consommations et abonnés

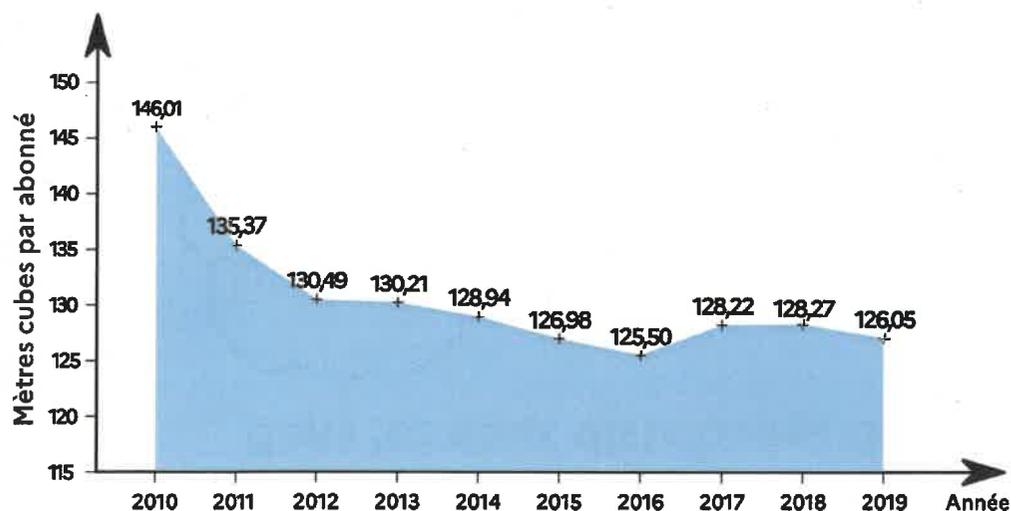
	2018	2019	Variation
Volumes consommés [m ³]	42 370 957	42 104 062	-0,6%
Nombre total d'abonnés	330 330	331 968	+0,05%
Ratio moyen de consommation par abonné domestique [m ³ par abonné et par an]	128,27	126,048	-1,73%
Ratio moyen de consommation par habitant [m ³ par habitant et par an]	61,26	60,79	-0,76%

Au niveau national, pour l'année 2017, la consommation moyenne annuelle par habitant est de 54,3 m³, soit 152,3 litres par jour.



Les équipements consommateurs d'eau étant plutôt plus performants, les habitudes évoluent dans le sens de la réduction des consommations. Il est donc nécessaire de poursuivre la communication sur les usages de l'eau.

Volume consommé par abonné



Protection de la ressource

a) Les DUP

L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau est établi pour chaque ressource selon certains critères. Ci-dessous, le tableau indiquant le nombre de ressources classées en fonction de ces critères.

aucune action	0
études environnementale et hydrogéologique en cours	1
avis de l'hydrogéologue rendu	18
dossier déposé en préfecture	2
arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique	4
arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	255
arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	0

L'indice moyen d'avancement de la protection des ressources en eau est de 75 points dans le département.

b) les AAC

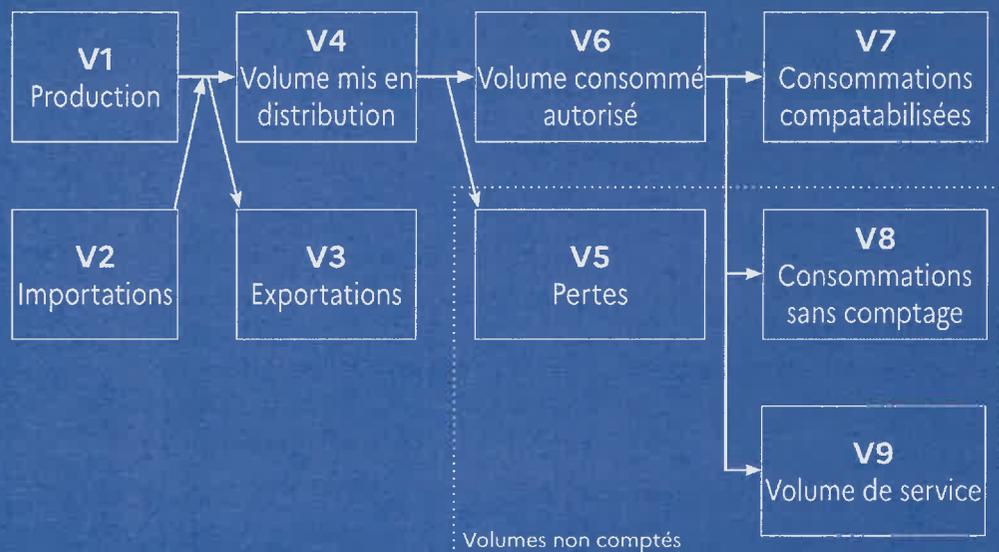
Le Calvados compte 26 aires d'alimentation de captages prioritaires pour l'eau potable (AAC) au sein desquelles un programme d'action pour la reconquête de la qualité de la ressource est à mettre en place fin 2021. Ces 26 AAC ont été sélectionnées sur la base des teneurs en nitrates et en produits phytopharmaceutiques des eaux et du caractère stratégique du captage.

Sur les 26 AAC, 12 ont un COPIL en place, 10 ont un périmètre défini par un AP, 6 ont un programme d'actions validé et 3 ont un programme en cours de déclinaison.

Performance des entités de gestion d'eau potable

Le calcul d'un certain nombre d'indicateurs nécessite la connaissance de différents volumes définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 :

Rendement du réseau de distribution



- V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution (V1+V2 - V3)
- V5 ou pertes (V4 - V6)
- V6 ou volume consommé autorisé (V7+ V8+ V9)
- V7 ou volume comptabilisé (Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

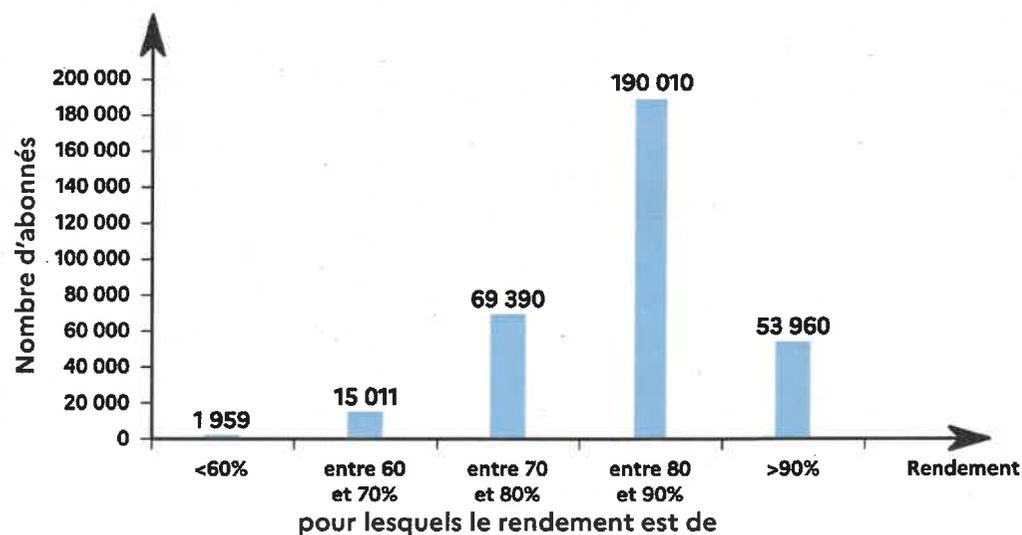
L'arrêté du 2 mai 2007 définit le rendement du réseau de distribution selon la formule suivante :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{conso comptabilisées} + \text{conso sans comptage} + \text{vol de service} + \text{exportations}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$



* Les maîtres d'ouvrage doivent être vigilants à l'estimation des volumes de service et de consommation sans comptage qui peut induire une augmentation du rendement s'ils sont surévalués. Il est donc recommandé de demander aux exploitants de justifier ces consommations estimées et de service.

Répartition des abonnés en fonction du rendement du réseau de distribution



Le rendement des réseaux de distribution est en moyenne de 88 % dans le département (85% en 2018).

S'il subsiste encore des points noirs, la situation globale est aujourd'hui satisfaisante.



Il était à 79,9 % en 2018 au niveau national.

Carte du rendement 2019 page suivante.

Conformité systèmes d'assainissement du Calvados au titre de l'année 2019

STEU par capacité en EH

Système d'assainissement non-conforme au niveau national (DERU)

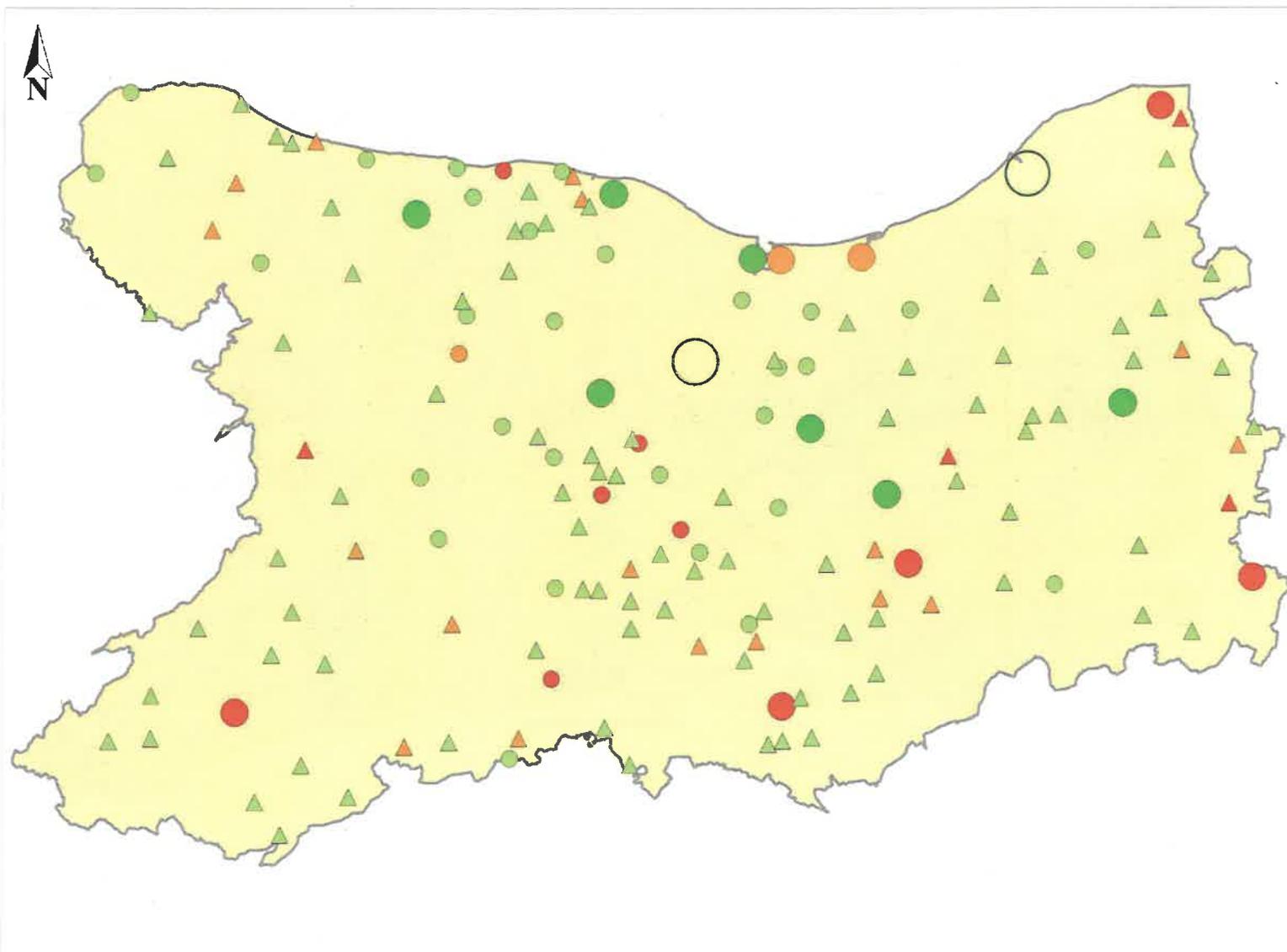
-  200 à 1 999
-  2 000 à 9 999
-  10 000 à 99 999
-  plus de 100 000

Système d'assainissement non-conforme au niveau local

-  200 à 1 999
-  2 000 à 9 999
-  10 000 à 99 999
-  plus de 100 000

Système d'assainissement conforme au niveau national et local

-  200 à 1 999
-  2 000 à 9 999
-  10 000 à 99 999
-  plus de 100 000



Sources : BDcarto- Direction de l'Eau - BD-ERU - MISEN du Calvados

 Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

17/11/2020

Indice linéaire de consommation

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012, il est défini comme suit :

$$\text{«indice de consommation»} = \frac{\text{«consommation moyenne journalière»}}{\text{«longueur du réseau»}}$$

$$\text{indice linéaire primaire de consommation [m}^3\text{/j/km]} = \frac{\text{volume comptabilisé moyen journalier hors vente en gros [m}^3\text{/j]}}{\text{linéaire du réseau hors branchements [km]}}$$

	minimum	moyenne départementale	maximum
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	1,22	11,20	51,44

Carte de l'ILC se retrouve page 16.

Indice linéaire de pertes

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire de pertes en réseau :

$$\frac{\text{Pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

Cet indice peut être analysé en fonction de la densité linéaire d'abonnés qui est défini comme :

	minimum	moyenne départementale	maximum
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,16	2,31	12,9



L'indice linéaire de perte était à 3,2 % en 2017 au niveau national, un effort est donc à faire au niveau départemental.

Carte de l'ILP page 17.

Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau hors branchements est de 13 460,78 km.

Le taux de renouvellement pour l'exercice 2019 est de 0,67%, soit 447,84 km de renouvelés sur les 5 dernières années.

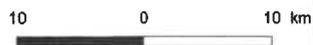


L'indice du renouvellement était à 0,63 % en 2018 au niveau national. Ce taux indique que l'effort de réhabilitation des réseaux a été pris en compte par les maîtres d'ouvrage et doit se poursuivre.

Eau potable : indice linéaire de consommation en 2019

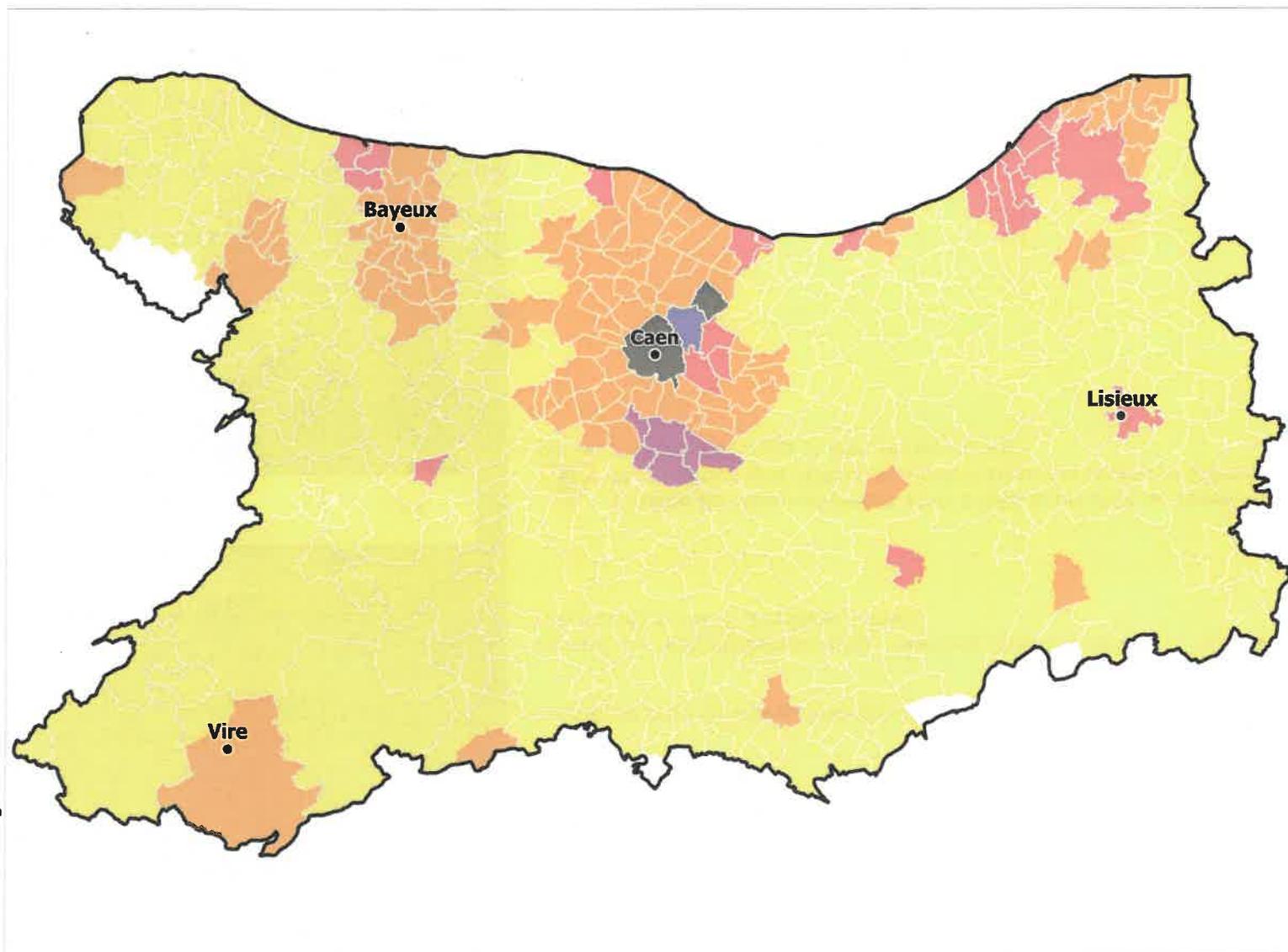


Indice linéaire de
consommation (ILC)



Sources : © BD-Carto ®
SISPEA

 Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

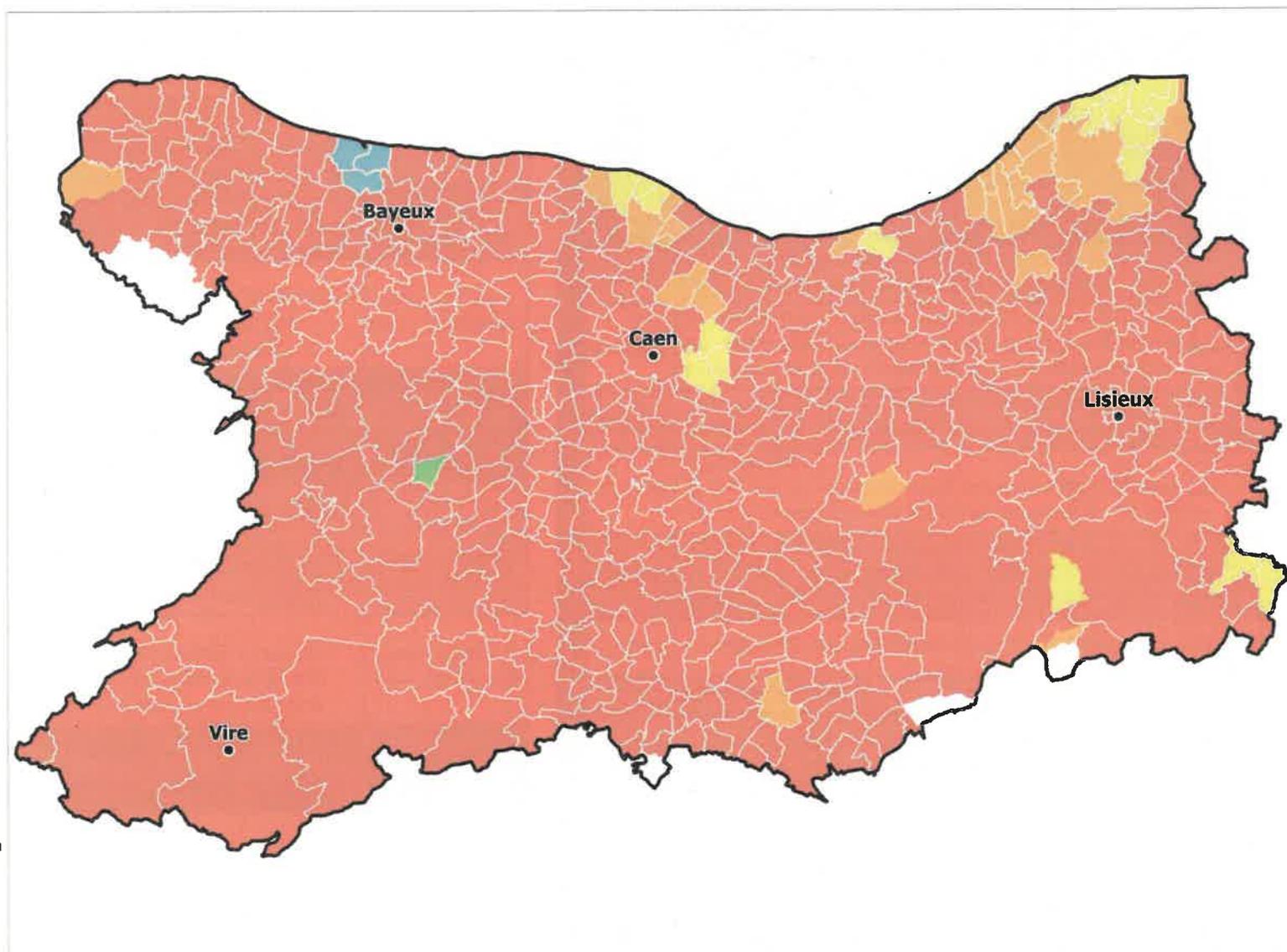


27/07/2021

Eau potable : indice linéaire de perte en 2019



Indice linéaire de perte (ILP)



10 0 10 km

Sources : © BD-Carto ®
SISPEA

 Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

27/07/2021

Connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est établi pour chaque service d'eau selon le barème suivant :

		nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) un taux minimum de 50 % est requis - les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
- (2) un taux minimum de 50 % est requis - les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

L'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 102 points dans le département.

Carte de cet indicateur page suivante.



Au niveau national, cet indicateur est de 100 points pour l'exercice 2018.

Eau potable : indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux en 2019



Indice de connaissance
et gestion

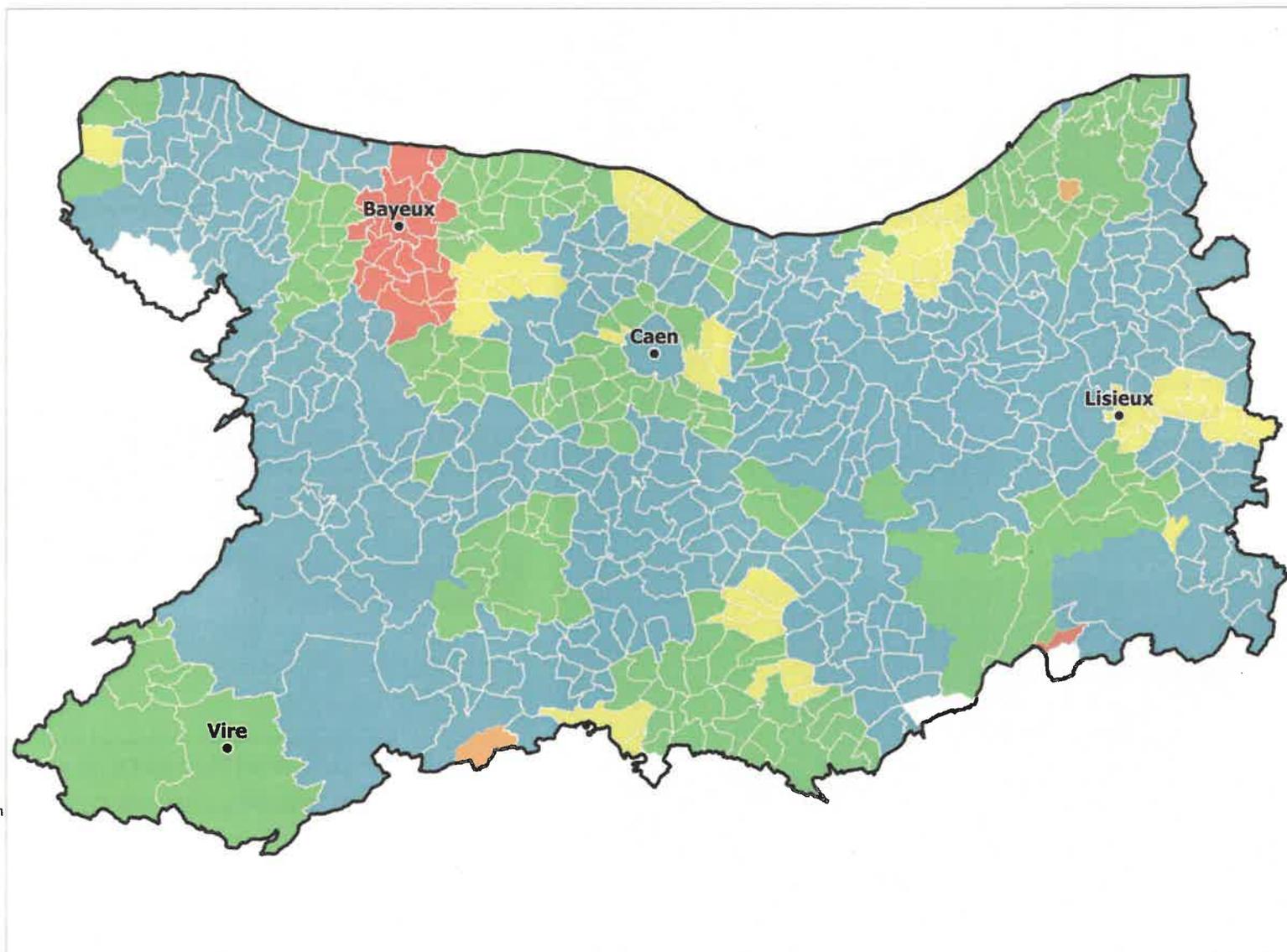
-  Supérieur à 105
-  95 à 105
-  85 à 95
-  75 à 85
-  Inférieur à 75

10 0 10 km



Sources : © BD-Carto ©
SISPEA

 Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



27/07/2021

L'assainissement collectif

Caractéristiques, qualité et performance des entités de gestion d'assainissement

Consommations et abonnés

	2018	2019
Volumes facturés [m ³]	29 291 330	29 651 751
Nombre total d'abonnés	263 043	266 172
Ratio moyen de l'assiette de facturation par abonné domestique [m ³ par abonné et par an]	111,36	111,40

 Les gestionnaires n'ayant pas tous renseignés SISPEA, les chiffres de consommations et abonnés sont difficilement exploitables (en comparaison).

Caractéristiques des réseaux de collecte

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Le linéaire total de réseau hors branchements est le suivant :

Linéaire [km]	2018	2019
Réseau unitaire	159	134,73
Réseau séparatif (eaux usées)	3 967	4 087,70
Total	4 126	4 222,43

Conformité des réseaux de collecte

7 services ont un réseau de collecte non conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

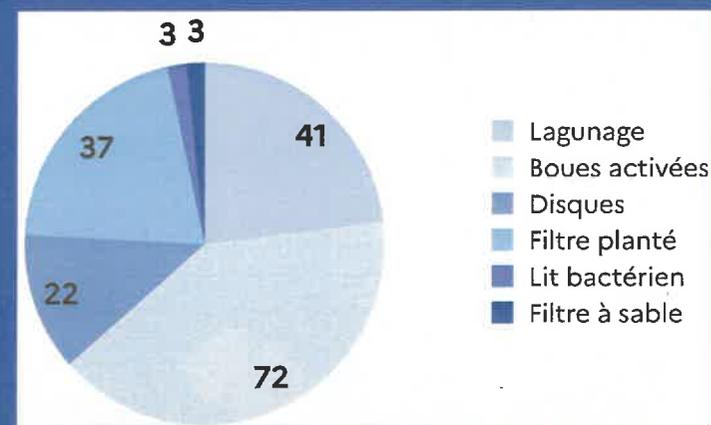
Ce type de non conformité, tout comme les non conformités des stations d'épuration, pourrait donner lieu à des non conformités par rapport à la directive sur les eaux résiduelles urbaines et s'exposant ainsi à des sanctions de l'Europe sur l'état Français.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le département comporte 178 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 1 316 080 Equivalent Habitants.

Ces ouvrages ont produit 15 650 tonnes de boues (en tonnes de matière sèche).

Le diagramme ci-dessous présente les différentes typologies d'ouvrage d'assainissement.



Qualité des stations d'épuration

Stations d'épuration ≥ 2000 EH

52 systèmes d'assainissements ≥ 2000 EH dans le Calvados dont 7 systèmes d'assainissement non conformes au titre de la DERU et 4 systèmes d'assainissement non conformes au niveau local.

Stations d'épuration 200 et 2000 EH

109 systèmes d'assainissements entre 200 et 2000 EH dont 4 systèmes d'assainissement non conformes au titre de la DERU et 17 systèmes d'assainissement non conformes au niveau local.

Répartition de l'exploitation du service d'assainissement collectif en 2019



□ EPCI assurant la compétence

▼ STEU

Services de gestion :

□ Pas de données

■ Eaux de Normandie

■ Nantaise des Eaux

■ Régie

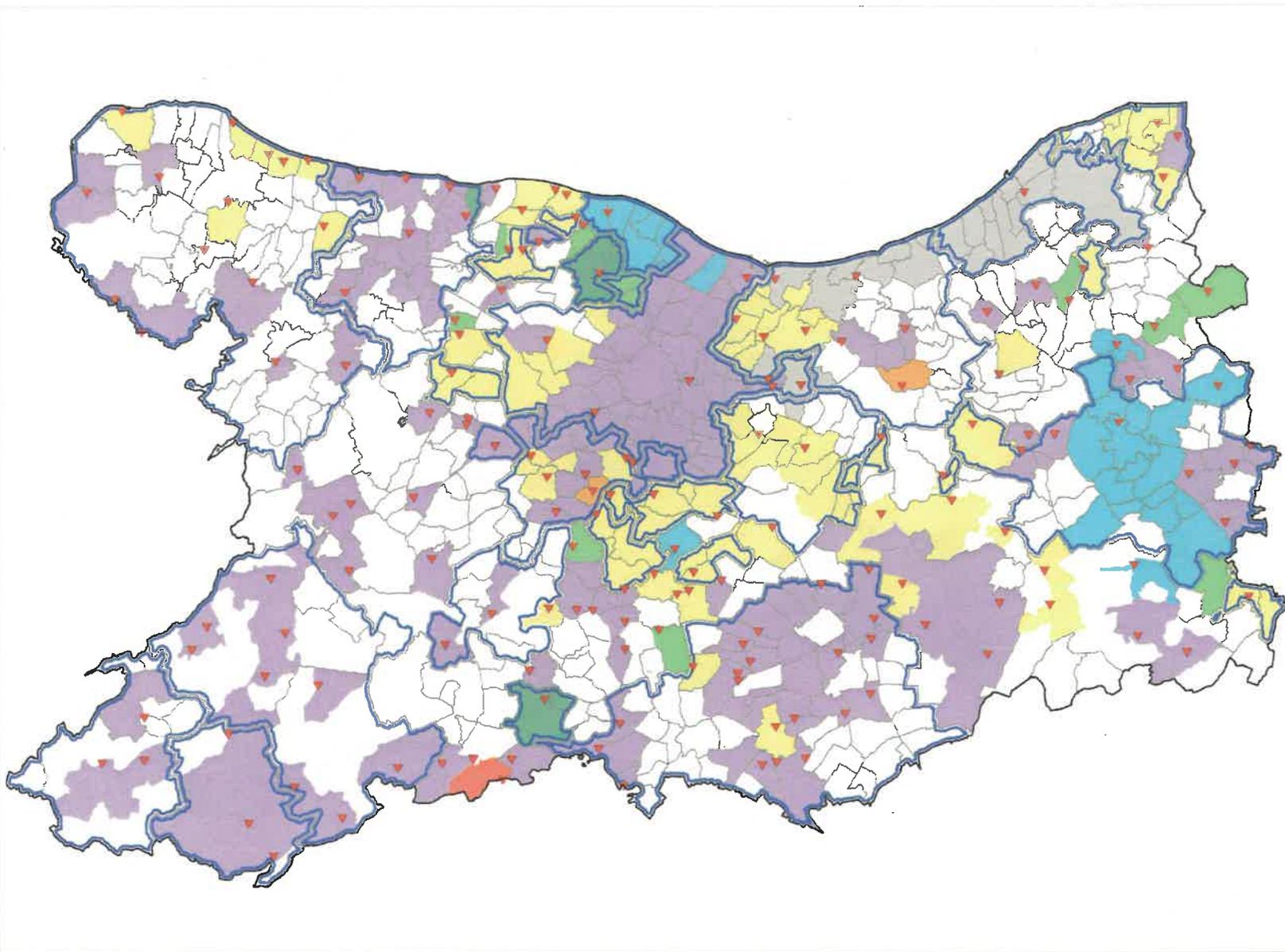
■ Régie avec PS

■ SAUR

■ SETDN VEOLIA

■ STGS

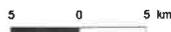
■ VEOLIA



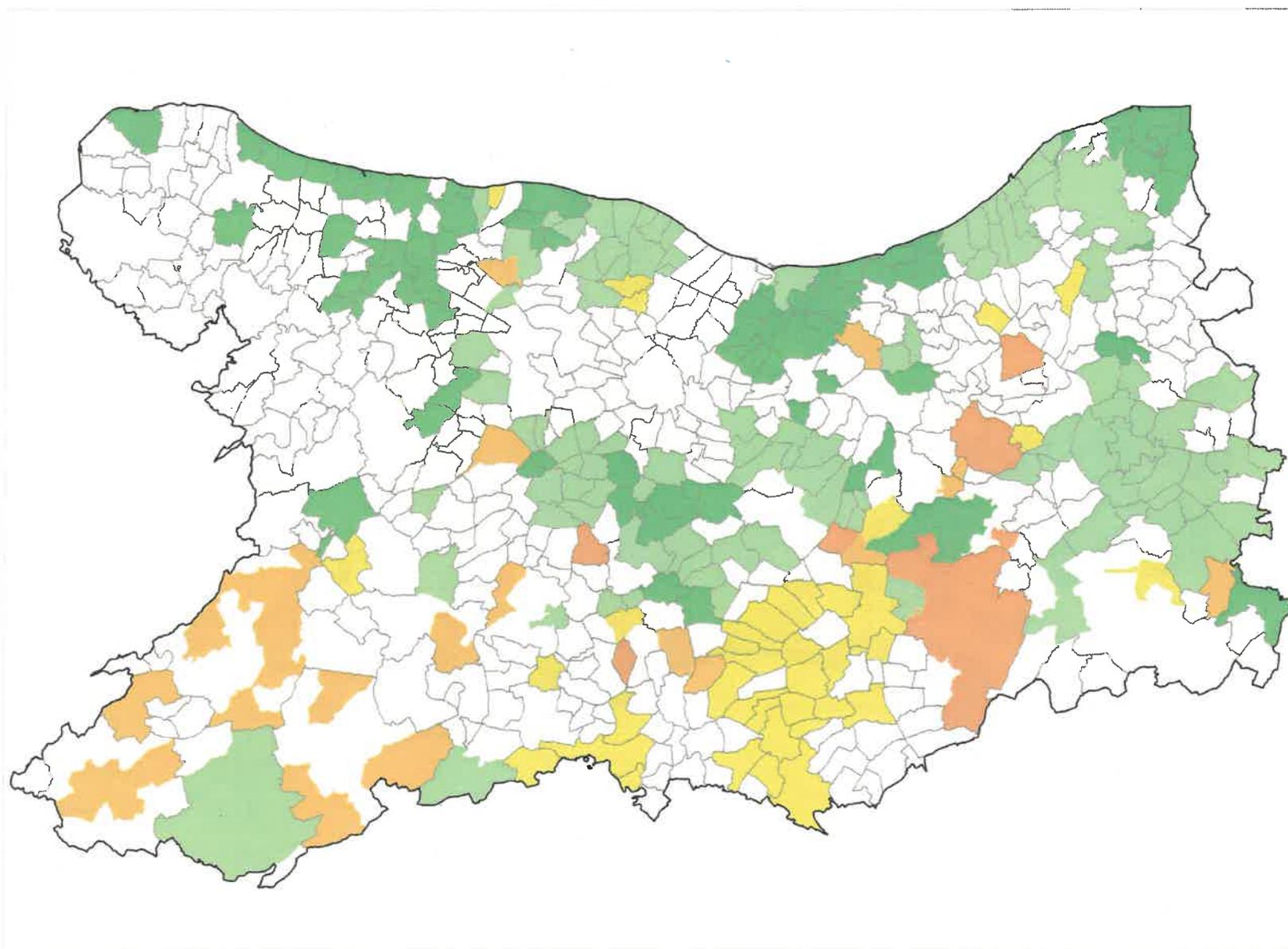
5 0 5 km

Sources : ©BD-Carto® -
DDTM/SEB

Carte des prix de la facture 120m³ de l'assainissement collectif (TTC année 2020)



Sources : ©BD-Carto® -
DDTM/SEB



Connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est établi pour chaque service d'eau selon le barème suivant :

		nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253^f
 (2) un taux minimum de 50 % est requis - les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
 (3) un taux minimum de 50 % est requis - les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

L'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 76 points dans le département.



Au niveau national, cet indicateur est de 63 points pour l'exercice 2018.

Carte de cet indicateur page suivante.

Assainissement : indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux en 2019



Indice de connaissance
et gestion

- Supérieur à 105
- 95 à 105
- 85 à 95
- 75 à 85
- Inférieur à 75

5 0 5 km

Sources : © BD-Carto ©
SISPEA

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

02 / 08 / 2021

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au 1er janvier 2019, on compte 27 unités de gestion d'assainissement non collectif.

21 unités de gestion ont publié leurs données.

Depuis la création des entités de gestion, 54 772 contrôles d'installation ont été effectués, 28 536 sont conformes ou ne présentent pas de danger pour l'environnement soit un taux de conformité de 52,10%.



Au niveau national, cet indicateur est de 57,9 % pour l'exercice 2018. Le Calvados a donc un taux de conformité un peu inférieur à la moyenne nationale.

La DDTM donne les agréments et contrôle les volumes gérés par les vidangeurs, ainsi 41 vidangeurs sont agréés pour les vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations non collectif, dont 37 ont réalisé 4 649 vidanges représentant 13 111 m³ (6 468 m³ dépotés en station d'épuration, 4 920 m³ épanchés et 1 723 m³ en stockage).

Les stations de MONDEVILLE, BERNIERES SUR MER, TOUQUES, HONFLEUR, CABOURG, VIRE NORMANDIE, SAINT VIGOR LE GRAND, LISIEUX et PONT L'EVEQUE sont équipées pour recevoir des matières de vidange.

Le prix des entités de gestion du petit cycle de l'eau

Représentativité des données

Ce chapitre doit être complété à partir de l'analyse du classeur « Rapport Départemental donnéesAEP.xls »

Les données présentées ci-après concerne le tarif de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1er janvier 2020 en application de l'article L2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le tarif devant figurer dans le rapport prix qualité du service (RPQS) de l'année n doit être celui de l'année n+1. Elles ne concernent, ni les syndicats de production d'eau potable, ni les syndicats qui gèrent uniquement l'épuration car ils sont déjà comptabilisés avec les services qui facturent aux abonnés.

Au niveau départemental, le prix moyen, pondéré par le nombre d'abonnés, pour une consommation de référence de 120 m³ est :

eau potable : **2,19 €/m³ TTC** carte page 13
assainissement collectif : **2,15 €/m³ TTC** carte page 22

Soit un prix global de 4,34 €/m³

Le budget annuel moyen d'un ménage pour l'eau potable et l'assainissement collectif est de :

520,80 € soit 43,40 €/mois TTC

Au niveau national, pour l'année 2019, le prix TTC global : 4,14 €/m³ dont 2,07 €/m³ part de l'eau potable et 2,07€/m³ part de l'assainissement collectif.

Le budget annuel moyen d'un ménage pour l'eau potable et l'assainissement collectif est de :

496,80 € soit 41,40 €/mois TTC

Direction Départementale des territoires et de la Mer du Calvados
Service Eau et Biodiversité

10, boulevard du Général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
Tél : 02 31 43 15 00
Mél : ddtm-se@calvados.gouv.fr

Conception/Infographie : DDTM/SSICRET/CE